

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2023

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le neuf février de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 03/02/2023
Date d'affichage CR : 14/02/2023
Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09
Nombre de conseillers présents : 07
Nombre de conseillers votants : 07
Nombre de conseillers absents : 02
Nombre de pouvoirs : 02

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame SIMON Nadia

Etaient absents :

Madame AÏT-BRAHAM Dalila, Conseillère, donne
procuration à M. LOMANTO Joseph, pour la représenter
Monsieur TOURCHER Hugo, Conseiller, donne
procuration à M. JEANDEL Francis, pour le représenter.

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 15 décembre 2022 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 08 décembre 2022.

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
F. 31/10/2022	Sécurisation - coussins berlinois	STRADEST	5934.00	Exploitation
F.02/11/2022	Cadeau de Noël des enfants	POKEYLAND	876.00	Réception
F.11/12/2022	Abonnements Logiciels	COSOLUCE	1350.32	Bureau
F.02/01/2022	Appel à cotisation 2023	CNVVF – Villages Fleuris	50.00	Exploitation
F.03/01/2023	Appel à cotisation 2023	AMF- AMR 57	110.00	Exploitation
F.03/01/2023	Abonnement revue	LA VIE COMMUNALE	135.20	Bureau
F.04/01/2023	Fournitures administratives	BUREAU VALLÉE	71.92	Bureau
F.09/01/2023	Fournitures administratives	BUREAU VALLÉE	57.77	Bureau
F.11/01/2023	Petit matériel & fournitures	CONRARD & NAU	36.17	Réception
F.11/01/2023	Petit matériel & fournitures	CONRARD & NAU	110.98	Réception
F.11/01/2023	CT téléphonie mairie + portable	ORANGE	228.00	Exploitation
T.12/01/2023	Travaux novembre 2022	CCHCPP	161.88	Exploitation
F.12/01/2023	Boissons au repas des aînés	CHIAPPA	282.84	Réception
F.13/01/2023	Assurances matériel roulant	GROUPAMA	342.57	Exploitation
F.13/01/2023	Assurances matériel roulant	GROUPAMA	104.18	Exploitation
F.13/01/2023	Assurances matériel roulant	GROUPAMA	95.16	Exploitation
F.14/01/2023	Galette des rois – réception vœux 2023	CORA	111.84	Réception
F.15/01/2023	Repas des aînés	GALL Traiteur	3041.50	Réception
F.15/01/2023	Brioche repas des aînés	RIGAUX	120.90	Réception
F.15/01/2023	Animation repas des aînés	TALENTS AIGUILLES	700.00	Réception
F.19/01/2023	Appel à cotisations	MATEC	168.70	Exploitation
F.20/01/2023	Leasing copieur	A3 A4 GLOBAL BUREAUTIQUE	566.40	Bureau
F.26/01/2023	Petites fournitures	LEROY MERLIN	532.30	Exploitation
F.26/01/2023	Gerbe Fleurs enterrement (Administrée)	MAZZOCHI	68.00	Cérémonie
F.30/01/2023	Cotisation 2023	FEDE. Des MAIRES de MOSELLE	40.00	Exploitation
F.08/02/2023	Cadeau anniversaire de mariage	VITORSKY Catherine	50.00	Réception
F.08/02/2023	Cadeau anniversaire de mariage	VITORSKY Catherine	250.00	Réception

(F – Facture T – Titre C – Cotisation S - Subvention)

DCM N° 01/2023 : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – CONVENTION CCHCPP.

La commune de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE étant dotée pour rappel, d'un Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 04 mai 2012, Monsieur le Maire est compétent au nom de la commune pour la délivrance des permis de construire, d'aménager ou de démolir et de se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable et également de délivrer les certificats d'urbanisme.

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L5211-4-2 ;

Monsieur le Maire présente une convention relative à l'instruction des autorisations, déclarations préalables et demandes en matière d'urbanisme.

Cette convention a pour objet de confier à la CCHCPP l'instruction de l'ensemble des dossiers d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention.

DCM N° 02/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFSEP.

Après exposé de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'AFSEP 2 rue Farman – Technoclub- 31700 BLAGNAC.

Divers :

a) Droit de préemption,

Dans la vente des différents biens suivants :

- 5 rue de la Corvée ;
- 45 rue principale ;
- 3 Chemin de Metz ;
- 16 bis rue de la Corvée ;

Conformément à l'avis émis par la Commission de l'Urbanisme, il n'a pas été fait application du droit de préemption urbain.

b) Suivi dossier Bio-diversité, réouverture ruisseau et ruissellements,

Lancement du marché public de réalisation des travaux de la réouverture du ruisseau et de lutte contre les ruissellements.

c) Révision du PLU,

Neuf réunions ont eu lieu avec le bureau d'études ADT en charge de cette révision :

- 1^{ère} réunion : pour le lancement ;
- 2^{ème} réunion : sur l'avancée de la zone 1AU, les dents creuses, la consommation des espaces entre 2011/2021, les projets, les problèmes du règlement et un tour du village ;
- 3^{ème} réunion : concertation avec le monde agricole ;
- 4^{ème} réunion : présentation du Diagnostic.
- 5^{ème} réunion : PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- 6^{ème} réunion : zonage et Règlement
- 7^{ème} réunion : règlement
- 8^{ème} réunion : Analyse des OAP – Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 9^{ème} réunion : concertation avec les PPA dont la DDT et le SCOTAM

d) Travaux de fleurissement, une plus grande adéquation entre le territoire utilisé et le fleurissement proprement dit va être redéfinie afin de mieux répondre aux contraintes climatiques et aux charges de travail du personnel.

e) Autres.

Il faut noter une attention toute particulière des élus aux incivilités et conditions de circulation et/ou de stationnement sur le domaine public dont les USOIRS communaux. Des aménagements vont être étudiés très prochainement, tels que la vidéo protection et l'implantation de signalétiques verticales et horizontales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et trente minutes et arrêtée à deux délibérations du n° 01/2023 au n° 02/2023.

Pour extrait conforme

Servigny lès Sainte Barbe, le 14 février 2023.

Joël SIMON, Maire